



PERMIS B

ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader. L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

L'ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE (LE CODE)

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir au moins 15 ans.

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées. Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, au moins 4 sont des vidéos.

Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l'examen, il faut apporter votre pièce d'identité en cours de validité et votre convocation. Votre code est valable pendant 5 ans.

Nous travaillons avec des partenaires qui vous permettront de passer l'examen théorique le jour et à l'heure de votre choix, du lundi au samedi, hors jours fériés. Prévoir 1 heure sur place.

Vous vous rendez par vos propres moyens au centre d'examen.

LA FORMATION PRATIQUE

Une fois le code obtenu, commence la phase d'apprentissage de la conduite, elle se compose de deux phases: la formation initiale et le départ en conduite accompagnée.

Le programme de formation se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage. Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

L'apprentissage est organisé en quatre compétences, de manière progressive. Le détail de chacune de ces compétences est exposé dans le tableau ci-dessous

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	Appréhender la route et circuler dans des conditions normales	Circuler dans des conditions difficiles et partager la route	Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique
<ol style="list-style-type: none"> 1. Connaître les organes et commandes du véhicule 2. S'installer et quitter le poste de conduite 3. Tenir, tourner le volant, maintenir la trajectoire 4. Démarrer et s'arrêter 5. Utiliser la boîte de vitesses 6. Diriger en ligne droite et en courbe 7. Observer et avertir 8. Effectuer marche arrière et demi-tour 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Lire et tenir compte de la signalisation 2. Choisir sa voie et se positionner 3. Adapter l'allure 4. Respecter les distances 5. Croiser, dépasser, être dépassé 6. Traverser une intersection ou changer de direction 7. Respecter les règles de circulation 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Gérer les distances de sécurité 2. Conduire par mauvais temps 3. Conduire de nuit 4. Adapter sa conduite à la visibilité et à l'adhérence 5. Partager la route avec piétons et deux-roues 6. Utiliser une voie rapide (entrée, sortie) 7. Conduire dans une circulation dense 8. Conduire de manière autonome 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Suivre un itinéraire seul 2. Préparer un trajet long 3. Identifier les facteurs de risque 4. Connaître les conduites à tenir en cas d'accident 5. Utiliser les aides à la conduite 6. Notions d'entretien et dépannage 7. Pratiquer l'éco-conduite

LE DEPART EN CONDUITE ACCOMPAGNEE

A l'issu des 20h minimum légales de formation, le candidat devra avoir un rendez-vous préalable avec son accompagnateur.

POUR ÊTRE ACOMPAGNATEUR, 2 conditions :

Etre titulaire du permis de conduire depuis plus de 5 ans de manière ininterrompue.

Obtenir l'accord de l'assurance pour une extension de garantie (avenant au contrat, sans surcoût)

Durant la phase accompagnée, il y a deux rendez-vous pédagogiques obligatoires

Le premier entre 6 et 8 mois de conduite (ou environ 1 000 kilomètres parcourus) après le début de la phase accompagnée et le second après avoir parcouru les 3 000 km minimum requis.

L'ÉPREUVE PRATIQUE

Pour se présenter à l'épreuve pratique il faut avoir au moins 17ans et avoir réussi l'examen du code

Cette épreuve dure environ 30 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée par l'inspecteur, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes ;
- réaliser deux manœuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux jeunes conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'ÉPREUVE PRATIQUE

L'évaluation réalisée par l'inspecteur est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

À l'issue de l'épreuve, l'inspecteur retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, est téléchargeable depuis le site RDV Permis.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum. En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.

L'ACCOMPAGNEMENT A L'EXAMEN

Peu avant votre examen, vous recevrez deux convocations. Une de RDV permis, l'autre de l'auto-école. La première vous indique votre heure de passage officielle, la deuxième vous indique l'heure de RDV à l'auto-école. Comme nous vous emmenons à l'examen, nous vous donnons RDV plus tôt car un vous serez pris en charge par un enseignant qui vous accompagnera avec la voiture de l'auto-école sur le centre d'examen et vous donnera d'ultimes conseils. Le jour de l'examen, il faut apporter votre pièce d'identité en cours de validité.